



# Actualité.

## Le moral des PME/TPE en berne



**Selon le Baromètre des PME et TPE, les trois quarts des chefs d'entreprise approuvent le dispositif sur les heures supplémentaires.**

La 7<sup>e</sup> édition du Baromètre des PME et TPE du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a été réalisée grâce à l'enquête menée par TNS Sofres du 12 au 20 novembre dernier auprès de 800 PME/TPE. Ces résultats ont été rendus publics au mois de décembre 2007. Le baromètre mesure la perception des PME/TPE sur la situation économique et sociale globale et donne en particulier leur sentiment sur une question d'actualité. Cette édition met ainsi en lumière l'accueil et l'appréciation des chefs

d'entreprises sur le dispositif sur les heures supplémentaires, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre.

Les résultats montrent que la détérioration du moral des PME/TPE observée à la fin de l'été à la suite de la crise des subprimes, se poursuit, entretenue notamment par le contexte social. Cette baisse s'observe particulièrement dans les PME : 56 % d'entre elles estiment que la situation économique et sociale va en se dégradant (un chiffre en augmentation de 18 % par rapport à la dernière édition du baro-

mètre). Malgré ce climat plutôt pessimiste, les perspectives à long terme dans les entreprises restent positives, 77 % des PME et 60 % des TPE se disent en effet optimistes sur les perspectives à un an dans leur entreprise.

56 % des entrepreneurs estiment que la situation économique et sociale va en se dégradant.

Quant au dispositif des heures supplémentaires, il est approuvé largement par les dirigeants. Les trois quarts des chefs d'entreprise (73 %) déclarent en effet y adhérer. Le taux d'approbation atteint 80 % dans les entreprises anticipant une amélioration de leur situation et reste majoritaire dans les entreprises prévoyant une dégradation avec 59 % d'agrément. Les bénéficiaires associés à la mesure concernent essentiellement les salariés. 57 % (contre 48 %) des entreprises qui ont des salariés estiment qu'elle aura un impact sur la progression de leur pouvoir d'achat et 46 % pensent même qu'elle permettra d'améliorer leur motivation. En revanche, elles n'envisagent pas, ou peu, une augmentation de leur compétitivité (30 % contre 65 %) ni une progression de leur activité (25 % contre 72 %). Jean-Pierre Alix, Président du Conseil supérieur, constate que « le premier objectif de la mesure c'est d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés en contrepartie d'un temps de travail supplémentaire. Objectif bien compris et reconnu, puisqu'une majorité de dirigeants estiment qu'elle fera pro-

gresser le pouvoir d'achat des salariés ». Concernant la mise en place de la mesure, on note que parmi les 38 % de dirigeants déclarant qu'il y a eu des heures supplémentaires dans leur entreprise depuis le 1<sup>er</sup> octobre, un tiers reconnaît ne pas avoir eu recours au nouveau dispositif. Ce décalage s'expliquerait par des difficultés de mise en œuvre redoutées et anticipées par les entreprises. Les résultats indiquent cependant que les appréciations sur la complexité de la mesure doivent être tempérées, comme le souligne Jean-Pierre Alix, « ils ne sont que 26 % à considérer qu'elle est très difficile à mettre en œuvre, contre 33 % qui la jugent assez facile à mettre en œuvre. On est loin des idées reçues ». D'autant que ces difficultés semblent se résorber à l'usage : parmi les 26 % d'entreprises ayant expérimenté le dispositif, la moitié (50 %) la juge facile à mettre en œuvre. « On entend dire ici et là que le dispositif est trop compliqué, trop technocratique, qu'il ne marchera jamais, et que les chefs d'entreprise sont réticents, voire opposés à son application dans leur entité. Or, les résultats de ce baromètre apportent à ces affirmations sans nuance et largement infondées un démenti très clair : les dirigeants de PME et TPE approuvent à 73 % la mesure sur les heures supplémentaires. Et cette bonne perception se vérifie dans toutes les catégories d'entreprises, quelle que soit leur taille, et quel que soit leur secteur d'activité », conclut Jean-Pierre Alix.